

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE LA CAPTE

Séance du 10 DECEMBRE 2024 à 14h30
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur NICOLAS, Représentant des Usagers du port
Monsieur GAVIN, Représentant des Usagers du port
Monsieur THEVENIN, Représentant des Usagers du port
Monsieur CHOPPE, Représentant des Associations sportives et touristiques
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques

Étaient invités :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur BIDAL, Représentant des Usagers du port
Monsieur POLYCARPE, Service des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame BLATT, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame BRUN, Service des ports
Monsieur CORDINA, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI du Var
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques Pêche, plaisance
Madame COLL, Vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement

Envoi des Convocations par mail le 22 Novembre 2024

Envoi des Documents par mail le 29 Novembre 2024

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. ~~Avance de Trésorerie de la Commune~~ *Retiré de l'ordre du jour*
3. Mesures conservatoires- Ouverture de crédits anticipés
4. Admission en non-valeur
5. Décision modificative
6. Décision par délégation : Location de terrains nus – Révision du barème – année 2025
7. Décision par Délégation : Droits de Port ; Redevance sur les passagers embarqués et débarqués- catégorie activité professionnelle
8. Service de la Commande Publique : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI - PORTS – Prestations de maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques – Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
9. Service de la Commande Publique : COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE – Maintenance des bornes d'arrêt-minute - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h37. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 3 JUIN 2024.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 3 Juin 2024.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : MESURES CONSERVATOIRES, OUVERTURES DES CREDITS ANTICIPES

Il est rappelé que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2024, le budget, hors remboursement de la dette, s'élevait à 3 243 284,23 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 810 821,06 €.

Pour l'année 2025, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	378 000,00 €
2154	Matériel industriel	310 000,00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00 €
TOTAL GENERAL		708 000,00 €

Il s'agit principalement de :

- Pour l'article 2153 : pontons et mouillages
- Pour l'article 2154 : changement du chariot négatif
- Pour l'article 2188 : petits matériels, chariot caddy et logiciels

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la somme de 708 000,00 € avant le vote du budget primitif 2025.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : ADMISSION EN NON VALEUR

Il est soumis aux membres du conseil portuaire un état des taxes et produits communaux du budget irrécouvrables, dressé par le comptable public en date du 17 septembre 2024.

Le montant globalisé total est de 64 706,31 € TTC et de 63 507,94 € HT.

M.BRUNEL, avant de procéder au vote, précise que cet apurement est réglementaire.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – DECISION PAR DELEGATION : DECISION MODIFICATIVE

M.BRUNEL rappelle qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits au niveau de la section d'exploitation, liés principalement aux admissions en non-valeurs, mais également à la diminution de la masse salariale suite au départ de la collectivité d'un agent qui ne sera remplacé qu'en 2025.

En réponse à M.GAVIN, il est précisé qu'il s'agit de Mme CADIOU qui effectue pour les services des ports des vacances jusqu'à l'arrivée de sa remplaçante en Février 2025.

De même, des ajustements en section d'investissement sont nécessaires.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – DECISION PAR DELEGATION : LOCATION DE TERRAINS NUS, REVISION DU BAREME – ANNEE 2025

Il convient de réviser le barème des tarifs de location de terrains nus et d'adopter la nouvelle tarification en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui est passé de 2123 (indice du 2ème trimestre 2023) à 2205 (indice du 2ème trimestre 2024).

Ce nouvel indice se substituera à compter du 1er janvier 2025 à celui en vigueur.

Il est précisé que le port de LA CAPTE n'est pas concerné par cette disposition.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – DECISION PAR DELEGATION : DROITS DE PORT, REDEVANCE SUR LES PASSAGERS EMBARQUES ET DEBARQUES-CATEGORIE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

La redevance sur les passagers embarqués et débarqués dans les ports de plaisance d'Hyères dans le cadre d'une activité professionnelle est fixée à 0,80 euro HT à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. L'HENAFF précise que cette redevance, déjà existante, est due par les professionnels aux douanes qui la réaffectent aux ports en fin d'année.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI - PORTS : PROJET DE DELIBERATION : PRESTATIONS DE MAINTENANCE PERIODIQUE DES BARRIERES, PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES – ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché relatif à la maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande décomposé en deux lots et affecté des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : Patrimoine Bâti - Prestations de maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques sur le périmètre de la ville, hors Ports

Montant minimum annuel : 15 000 euros TTC

Montant maximum annuel : 80 000 euros TTC

Lot n° 2 : Ports - Prestations de maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques sur le périmètre des Ports

Montant minimum annuel : 3 000 euros HT

Montant maximum annuel : 30 000 euros HT

Ce marché sera passé pour une année à compter du 26 juillet 2025, ou de la date de notification du marché si celle-ci est postérieure, et renouvelable au maximum trois fois par reconduction tacite à sa date anniversaire par périodes successives d'un an.

En réponse à M.CHOPPE, il est précisé que les travaux qui viennent d'être réalisés ne relèvent pas de ce marché. M.POLYCARPE indique d'ailleurs que seul le bâti métallique du précédent portail a été conservé et qu'il a été procédé au changement de l'ensemble des pièces qui bénéficient d'une garantie de 2 ans.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE : PROJET DE DELIBERATION : MAINTENANCE DES BORNES D'ARRET-MINUTE - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE -

Il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché relatif à la maintenance des bornes d'arrêt-minute.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une année à compter de sa date de notification, et renouvelable au maximum trois fois par reconduction tacite à sa date anniversaire par périodes successives d'un an, et affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 25 000 euros TTC
- Maximum : 250 000 euros TTC.

Plus aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : CREATION DE PLACES MULTICOQUES AU PORT SAINT-PIERRE :

En réponse à une forte demande de place pour des bateaux multicoques, il a été décidé de créer 7 places au port Saint-Pierre (3 dans le bassin N°1 et 4 dans le bassin N°3)



M.GRIMARD précise que l'étude financière montre que la création de ces postes sera rentabilisée dès la 1^{ère} année.

M.BIDAL s'inquiète des bouées d'amarrage des multicoques qui pourraient gêner la navigation, mais il est rappelé que les bouées sont tolérées tant qu'elles n'entraînent pas de gêne à la navigation.

2ème point : DEBIT D'EAU EN BOUT DE PANNE

Il est à nouveau évoqué le très faible débit d'eau en bout de panne.

M.L'HENAFF indique avoir fait intervenir les services de SUEZ qui ont décidé de changer le compteur pour un débit théorique de 4m³/ heure permettant une meilleure pression. Les services techniques portuaires vont également contrôler chacune des bornes en place.

3ème point : PLAQUES DE QUAI

M.GAVIN souhaiterait connaître la date de changement des plaques de quai, comme précédemment indiqué en conseil portuaire.

M.GRIMARD confirme leur pose en 2025, mais indique qu'un travail est en cours sur le réaligement des postes qui permettra, à terme, une actualisation des largeurs de poste avec un déplacement des petits bateaux. Il est précisé qu'il n'y a plus dans le canal du Graas de poste abonné ou CLD.

4ème point : LES SANITAIRES

M.THEVENIN se plaint de l'état des sanitaires qui sont régulièrement forcés et détériorés.

M.POLYCARPE précise que le remplacement du capteur est en cours (commande passée), mais qu'un essai de prototypes de capteurs d'autre fournisseur est déployé sur le Port Saint-Pierre.

M.CHOPPE rappelle que les vandales sont principalement des campings-caristes s'installant sur le site, malgré l'arrêté municipal leur interdisant. L'application de cet arrêté pourrait être un premier pas.

Il est proposé l'apposition d'un panneau « site sous vidéo-surveillance » dans un premier temps.

5ème point : LES EMBARQUEMENTS SAUVAGES

M.CHOPPE propose l'installation d'un panneau sur le quai d'accueil, afin de communiquer sur les seules activités professionnelles autorisées et informer du caractère illicite de tout embarquement autre.

M.BRUNEL propose qu'une réflexion soit menée et concède qu'un tel panneau appuierait les consignes du maître de port.

En l'absence d'autre question, M.BRUNEL conclut ce dernier conseil portuaire de l'année en adressant ses remerciements chaleureux aux membres du conseil du port de LA CAPTE pour les échanges constructifs et amicaux de l'année écoulée.

Les questions diverses étant terminées à 15h05, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port de LA CAPTE.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL

